

# Carrefour des idées



13 févr. 2023 |  Suzana DUKIC

## Du repérage à l'emploi durable : les enseignements des appels à projets d'expérimentation 100% inclusion et Intégration Professionnelle des Réfugiés

Les travaux de capitalisation portés par la DGEFP dans le cadre des appels à projets des PIC Insertion professionnelle des réfugiés et 100% Inclusion ont été initialement conduits à l'échelle nationale dans la perspective d'alimenter la réflexion des services de l'Etat sur l'évolution et les effets des nouvelles pratiques d'accompagnement vers l'emploi.

**Ingrid SIZARET, chargée de programmes et Emmanuelle ANTONIOLLI, adjointe à la cheffe du département Stratégie à la DGEFP ont présenté le 19 janvier dernier leurs conclusions auprès des membres de la Place Occitanie. Plus de 70 acteurs publics et privés de la formation, de l'insertion et de l'emploi ont répondu présent. Quatre thèmes ont été abordés : le *sourcing*, l'accompagnement global, la valorisation des compétences, la coordination des acteurs.**

La diffusion des travaux de capitalisation du PIC conduits par la DGEFP répond à plusieurs enjeux :

- **Un enjeu de professionnalisation** des acteurs de la formation et de l'emploi de la Région Occitanie, évoqué par Pierre MONVILLE, directeur du Carif-Oref Occitanie. Il s'agit de soutenir la diffusion et l'essai-mage, à l'échelle régionale, d'actions inspirantes et/ou de pratiques innovantes, susceptibles d'être transposées par les professionnels.
- **Un enjeu de pilotage territorial des politiques d'insertion** soulevé par Bastien ESPINASSOUS, directeur adjoint de la DREETS Occitanie. La conduite d'une réflexion commune aux agents des services de l'Etat et aux opérateurs du territoire régional contribue à outiller les acteurs publics dans la conduite et le suivi des actions.
- **Un enjeu de politique publique** évoqué par Ingrid SIZARET et Emmanuelle ANTONIOLLI de la DGEFP. Les travaux de capitalisation du PIC contribuent à l'élaboration d'un référentiel commun pour les pilotes de l'action publique en matière d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi. Ces conclusions nourrissent notamment les réflexions en cours sur les

actions d'accompagnement vers l'emploi qui seront déployées dans le cadre de France Travail.

## 1- LE SOURCING : Repérer, connaître et mobiliser les publics

- L'un des enjeux de l'expérimentation des appels à projets est l'identification de pratiques contribuant à **la lutte contre le non-recours aux droits des bénéficiaires**. Il s'agit de développer des pratiques permettant d'aller au-devant de publics dits « invisibles ».
- Les méthodes développées et mises en place dans le cadre du PIC visent à **penser les conditions à réunir pour que le repérage donne lieu à un accompagnement vers l'emploi**. Ils mettent en évidence la **nécessité d'adapter l'offre de service aux publics, de tenir compte des contraintes qui sont les leurs, en évitant la stigmatisation**. Il s'agit de tenir compte des difficultés des publics-cibles : proposer un mode de garde d'enfants, un interprète pour un public maîtrisant mal le Français, mobiliser les réseaux sociaux à bon escient, etc... Les propositions et exemples donnés **constituent des leviers pour prendre contact, maintenir le lien et réunir les conditions qui permettent d'engager des démarches d'accompagnement**.

Repérer, connaître et mobiliser les bénéficiaires

Atteindre les publics

### Enjeux :

→ Des publics dits « invisibles » ou partiellement identifiés par les structures institutionnelles

→ Des bénéficiaires aux profils multiples





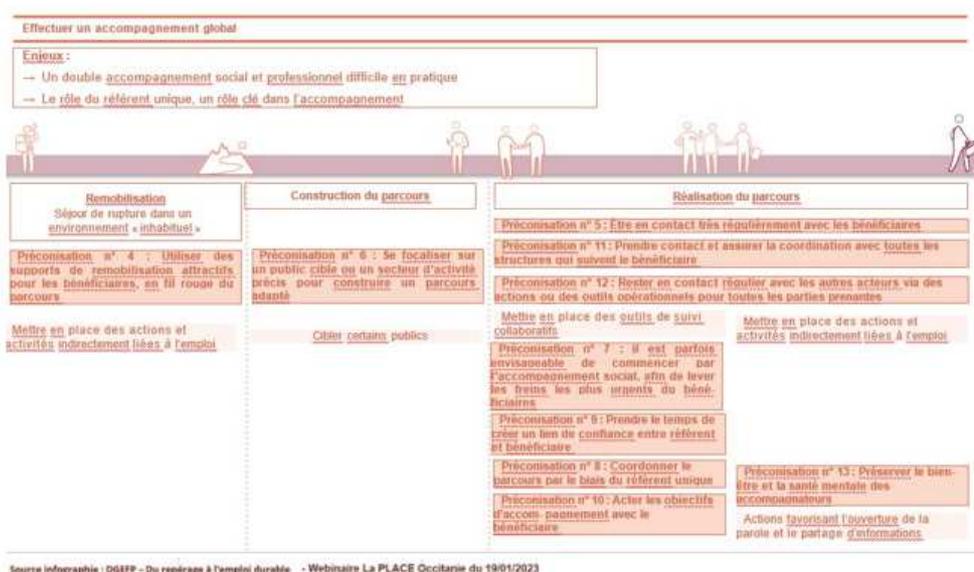
## Réactions/témoignages des professionnels :

- « L'aller-vers » et le « hors-les-murs » sont souvent à tort confondus. Les deux démarches ont en commun de **modifier en profondeur la nature du travail des professionnels de l'insertion**, d'un point de vue qualitatif et quantitatif
- " L'aller-vers » met en jeu **le facteur temps** à plusieurs niveaux : le temps long nécessaire à la mise en place d'un accompagnement à partir d'une démarche d'« aller vers » contraste fortement avec l'objectif d'une mise en emploi rapide des demandeurs d'emploi dans le cadre d'un appel à projets. Par ailleurs, « l'aller-vers » implique une évolution de l'organisation du travail des opérateurs qui doit être pensée en amont : conditions de travail, d'horaires notamment, compétences requises, etc
- Le « Hors-les-murs » suppose de **sortir du cadre institutionnel classique de relation accompagnant-accompagné** ; se posent alors la question parfois chronophage de l'occupation de l'espace public et des questions de sécurité souvent complexes à traiter.

## 2- L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL : Remobiliser, construire un parcours adapté, réaliser le suivi

- L'accompagnement global est un accompagnement à la fois social (prise en charge des problématiques de logement, de santé, de violences conjugales, etc...) et professionnel. Il répond de façon pertinente à la discontinuité des parcours professionnels **en levant par étape les freins qui entravent le retour à l'emploi. Le référent unique joue un rôle-clef** dans la réactualisation du diagnostic, dans le suivi et la coordination des parcours.
- Les conditions de réussite d'un accompagnement global reposent sur une offre de service clairement définie auprès du bénéficiaire : **il s'agit pour le bénéficiaire de comprendre et d'adhérer à la proposition de parcours qui lui est faite**. Cela peut passer par le *Work first* ou à l'inverse par la levée préalable des freins périphériques qui entravent l'accès à l'emploi, en fonction des urgences des bénéficiaires. C'est aux professionnels d'adapter la démarche en fonction des profils.
- Cet accompagnement global passe également par **des activités de remobilisation** (art, sport, etc...), qui doivent être un fil rouge clair dans le parcours du bénéficiaire, il s'agit de renforcer la capacité d'agir des bénéficiaires et créer ou renforcer le lien avec les professionnels.
- L'accompagnement global contribue à accroître **l'expertise des opérateurs** : capacité d'analyse des difficultés rencontrées par les publics, constitution d'un réseau de partenaires mobilisables, définition d'une

offre de service adaptée.



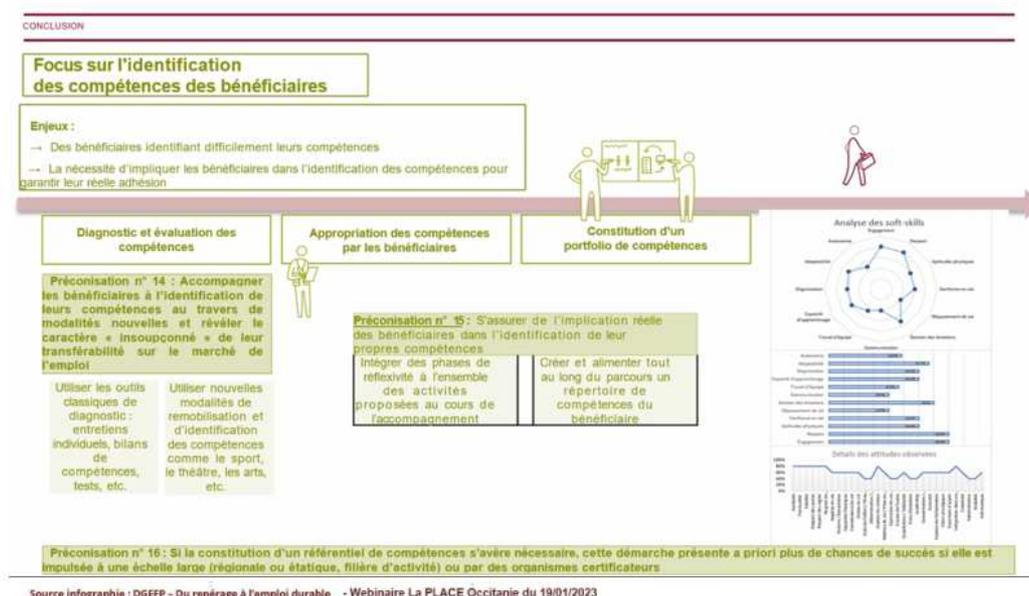
## Réactions des professionnels

- La difficulté et la légitimité du référent unique à intervenir sur des problèmes variées (violences conjugales, problèmes judiciaires) peut poser question. Son rôle est complexe face aux multivulnérabilités
- La problématique du **partage des données personnelles des bénéficiaires et de respect de la RGPD** a été évoquée. Elle a été résolue par certains opérateurs grâce à la signature d'une charte de confidentialité en amont du partage des information
- Des interrogations ont été exprimées quant à l'articulation des différents **dispositifs d'insertion**, et notamment à la fin du PIC qui risque de mettre de fait un terme aux expériences d'accompagnement global et aux dynamiques partenariales initiées dans le cadre des appels à projets. A ce propos, la DGEFP indique que ces questions de système d'information et d'ac-

compagnement global sont un enjeu fort des travaux de préfiguration de France Travail. La réflexion sur une offre globale et pérenne est en cours. Les arbitrages sur les acquis du PIC, seront rendus d'ici la fin de l'année 2023.

### 3- IDENTIFIER ET VALORISER LES COMPETENCES : Un enjeu essentiel du parcours d'accompagnement

- Si la qualification reste un déterminant fort des recrutements, la valorisation des compétences et des *soft skills* tient une part accrue. La démarche de rendre visible des compétences non sanctionnées par un diplôme implique en premier lieu de **faire prendre conscience aux bénéficiaires d'aptitudes insoupçonnées et mobilisables sur le marché de l'emploi.**



#### Echanges avec les professionnels

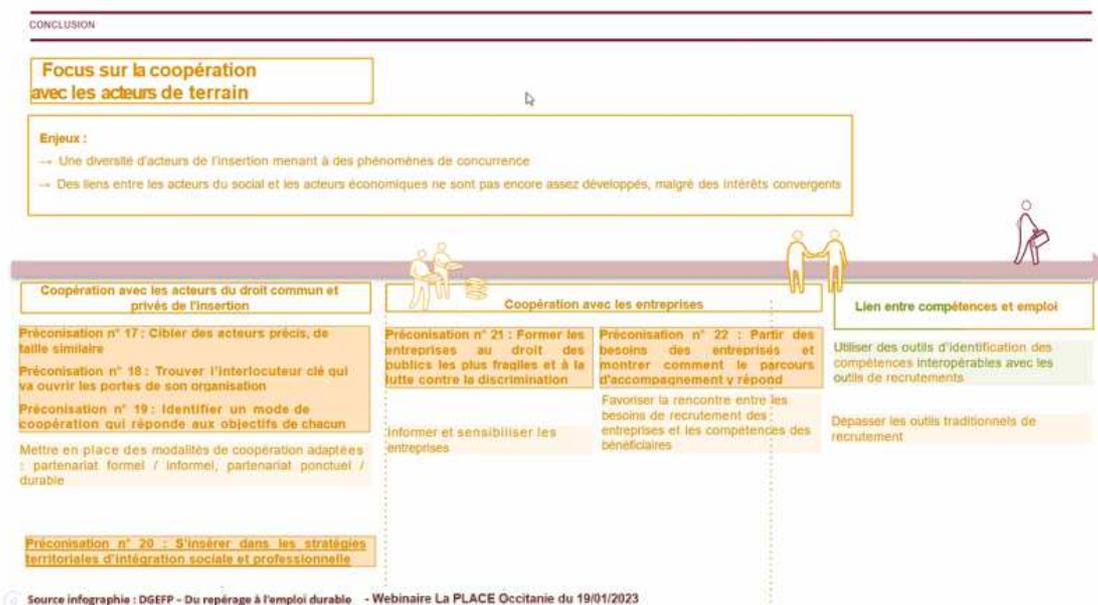
- A la question posée par la multiplicité des référentiels de compétences existants, il est précisé par la DGEFP

que l'enjeu de la capitalisation n'est pas de définir un référentiel unique de compétences mais de mettre en évidence l'importance et la variété des approches et méthodes concourant à la valorisation auprès d'un employeur de expériences et compétences non certifiées. Cette démarche permet d'infléchir des exigences parfois injustifiées de la part des employeurs et contribue à renforcer les relations en lien avec les entreprises.

## 4- COOPERER AVEC LES AUTRES ACTEURS POUR L'INSERTION

- La coordination de la grande diversité des acteurs de la formation, de l'insertion et de l'emploi (Etat central, collectivités, opérateurs, etc...) est un enjeu fort. Elle implique de **développer des stratégies de coopération adaptées et spécifiques**, qui aboutissent au décloisonnement des interventions des acteurs privés de l'insertion et du SPIE : établissement de relations partenariales à la bonne échelle, logique de complémentarité des interventions.
- L'insertion professionnelle nécessite d'intervenir **auprès des entreprises dans une démarche d'intermédiation et de pédagogie** : redéfinition du profil recherché (« le mouton à 5 pattes »), lutter contre les représentations négatives et les discriminations (rappel du droit en matière d'emploi des publics sous-main de justice, des bénéficiaires de la protection internationale...), suivi en cours de stage ou d'emploi. Enfin, les entreprises doivent être approchées avec stratégie,

en fonction des besoins du bénéficiaire (mentorat, découverte métier, mise en situation...).



## Réactions/témoignages de professionnels

- La méthode de AAP tient insuffisamment compte du temps long nécessaire au plein déploiement des projets : la mise en place d'une relation de confiance avec les bénéficiaires et les partenaires publics et privés prend du temps.
- Le poids des relations interpersonnelles, la stabilité des équipes, l'appui des pouvoirs publics sont aussi des facteurs qui concourent à la mise en place de la coopération fructueuse avec les acteurs à l'échelle territoriale.

**En guise de conclusion, la DREETS Occitanie a souligné l'investissement remarquable des lauréats dans la réalisation des actions depuis le lancement des appels à**

**projets et l'implication des professionnels dans la mise en discussion des travaux de la DGEFP permise par le webinaire. Les travaux en cours au sein des services de l'Etat présupposent que l'expertise des acteurs trouvera un prolongement dans la mise en place de France travail.**

\*\*\*\*\*

*(Rédaction : S. DUKIC pour la PLACE Occitanie)*

## À voir aussi



janvier 2023

[Ressource/Dossier de la pro] L'accompagnement des publics éloignés de l'emploi



avril 2022

Le Pic IPR se mobilise pour l'intégration des bénéficiaires de la protecti...

9 votes : 

## 1 commentaire



**Magali Lagrange** ·  · 

le 15/02/2023 à 14:29

#1

Très intéressante présentation et éléments enrichissants.  
Merci !

LA PLACE décline toute responsabilité quant aux contenus créés par les utilisateurs